



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

T.81

Corrigendum 1
(01/2004)

SÉRIE T: TERMINAUX DES SERVICES
TÉLÉMATIQUES

Technologie de l'information – Compression
numérique et codage des images fixes de nature
photographique – Prescriptions et lignes directrices

**Corrigendum technique 1: Mise à jour des
informations relatives aux brevets**

Recommandation UIT-T T.81 (1992) – Corrigendum 1

**Technologie de l'information – Compression numérique et codage des images fixes
de nature photographique – Prescriptions et lignes directrices**

Corrigendum technique 1

Mise à jour des informations relatives aux brevets

Source

Le Corrigendum technique 1 non normatif de la Recommandation T.81 (1992) de l'UIT-T a été agréé le 30 janvier 2004 par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 1 de la Norme Internationale ISO/CEI 10918-1.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

Le respect de cette Recommandation se fait à titre volontaire. Cependant, il se peut que la Recommandation contienne certaines dispositions obligatoires (pour assurer, par exemple, l'interopérabilité et l'applicabilité) et considère que la Recommandation est respectée lorsque toutes ces dispositions sont observées. Le futur d'obligation et les autres moyens d'expression de l'obligation comme le verbe "devoir" ainsi que leurs formes négatives servent à énoncer des prescriptions. L'utilisation de ces formes ne signifie pas qu'il est obligatoire de respecter la Recommandation.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2004

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
L.1 Remarques introductives.....	1
L.2 Liste de brevets	1
L.3 A qui s'adresser pour obtenir des renseignements sur les brevets?	2

**NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T**

**Technologie de l'information – Compression numérique et codage des images fixes
de nature photographique – Prescriptions et lignes directrices**

Corrigendum technique 1

Mise à jour des informations relatives aux brevets

Remplacer le texte de l'Annexe L (1992) par le suivant:

Annexe L

Brevets

(Cette annexe ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation | Norme internationale)

L.1 Remarques introductives

L'attention de l'utilisateur est attirée sur le fait que – pour certains des processus de codage spécifiés dans les Annexes F, G, H et J – la conformité à la présente Spécification peut nécessiter l'utilisation d'une invention brevetée.

La publication de la présente Spécification n'implique aucune prise de position quant à la validité dudit titre de propriété industrielle ou de tout autre droit de brevet revendiqué en relation avec celui-ci. Toutefois, pour chacun des brevets mentionnés dans la présente annexe, le titulaire du brevet a déposé auprès du Groupe de travail sur les technologies de l'information (ITTF, *Information Technology Task Force*) de l'ISO/CEI et du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB, *Telecommunication Standardization Bureau*) de l'UIT une déclaration aux termes de laquelle il est disposé à concéder une licence de ses droits, à des conditions raisonnables et non discriminatoires, à tous ceux qui exprimeront le désir d'obtenir une telle licence (pour plus de détails, voir les politiques respectives de l'ISO et de l'UIT-T en matière de droits de propriété intellectuelle).

Conformément aux politiques de l'ISO/CEI et de l'UIT-T en matière de droits de propriété intellectuelle, les critères d'insertion de brevets dans la présente annexe sont:

- a) le brevet a été identifié par un expert qui connaît bien les domaines techniques concernés par la présente Spécification et considère que l'utilisation de l'invention brevetée est *nécessaire* pour l'implémentation d'un ou de plusieurs des processus de codage spécifiés dans les Annexes F, G, H et J; et
- b) le titulaire du brevet a envoyé une lettre à l'ITTF et au TSB déclarant qu'il est disposé à concéder une licence à un nombre illimité de postulants, dans le monde entier, à des conditions raisonnables, manifestement exemptes de toute discrimination non équitable.

La liste de brevets devra être mise à jour, le cas échéant, lors de la publication de toutes les révisions de la Recommandation | Norme internationale. La dernière liste des déclarations de brevets reçues par l'UIT peut être consultée dans les bases de données de l'UIT-T à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/>.

L.2 Liste de brevets

Aux termes du § L.1, l'utilisation des brevets suivants peut être nécessaire pour l'implémentation de l'un des processus spécifiés dans les Annexes F, G, H et J, utilisant le codage arithmétique:

US 4.633.490, 30 décembre 1986, IBM, MITCHELL (J.L.) et GOERTZEL (G.): *Système de compression/décompression de données adaptatif symétrique (Symmetrical Adaptive Data Compression/Decompression System)*.

US 4.652.856, 4 février 1986, IBM, MOHIUDDIN (K.M.) et RISSANEN (J.J.): *Code arithmétique multi-alphabets sans multiplication (A Multiplication-free Multi-Alphabet Arithmetic Code)*.

US 4.369.463, 18 janvier 1983, IBM, ANASTASSIOU (D.) et MITCHELL (J.L.): *Compression d'image à niveaux de gris avec mots de code fonction de l'historique de l'image (Grey Scale Image Compression with Code Words a Function of Image History)*.

ISO/CEI 10918-1:1994/Cor.1:2004 (F)

US 4.749.983, 7 juin 1988, IBM, LANGDON (G.): *Compression de signaux à plusieurs niveaux (Compression of Multilevel Signals)*.

US 4.935.882, 19 juin 1990, IBM, PENNEBAKER (W.B.) et MITCHELL (J.L.): *Adaptation de probabilité pour les codeurs arithmétiques (Probability Adaptation for Arithmetic Coders)*.

US 4.905.297, 27 février 1990, IBM, LANGDON (G.G.) Jr., MITCHELL (J.L.), PENNEBAKER (W.B.) et RISSANEN (J.J.): *Système de codage et de décodage arithmétique (Arithmetic Coding Encoder and Decoder System)*.

US 4.973.961, 27 novembre 1990, AT&T, CHAMZAS (C.), DUTTWEILER (D.L.): *Méthode et dispositif de contrôle de retenue pour le codage entropique arithmétique (Method and Apparatus for Carry-over Control in Arithmetic Entropy Coding)*.

US 5.025.258, 18 juin 1991, AT&T, DUTTWEILER (D.L.): *Estimateur de probabilité adaptative pour le codage/décodage entropique (Adaptive Probability Estimator for Entropy Encoding/Decoding)*.

US 5.099.440, 24 mars 1992, IBM, PENNEBAKER (W.B.) et MITCHELL (J.L.): *Adaptation des probabilités pour les codeurs arithmétiques (Probability Adaptation for Arithmetic Coders)*.

Brevet japonais 2128115, 26 février 1990, MEL ONO (F.), KIMURA (T.), YOSHIDA (M.) et KINO (S.): *Système de codage (Coding System)*.

L'utilisation des brevets suivants peut être nécessaire pour l'implémentation de l'un des processus hiérarchiques spécifiés dans l'Annexe H, utilisé avec une trame finale sans perte.

US 4.665.436, 12 mai 1987, EI OSBORNE (J.A.) et SEIFFERT (C.): *Transmission de signal à bande étroite (Narrow Bandwidth Signal Transmission)*.

Aucun autre brevet dont l'utilisation est nécessaire pour l'implémentation de l'un des autres processus spécifiés dans les Annexes F, G, H ou J n'a été identifié dans la base de données de l'UIT-T relative aux droits de propriété intellectuelle à la date de publication de la présente Spécification.

L.3 A qui s'adresser pour obtenir des renseignements sur les brevets?

Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (ancien CCITT)
Union internationale des télécommunications
Place des Nations
CH-1211 Genève 20, Suisse
Tél.: +41 (22) 730 5111
Fax: +41 (22) 730 5853

Information Technology Task Force (ITTF)
Organisation internationale de normalisation
1, rue de Varembé
CH-1211 Genève 20, Suisse
Tél.: +41 (22) 734 0150
Fax: +41 (22) 733 3843

Program Manager, Licensing
Intellectual Property and Licensing Services
IBM Corporation
208 Harbor Drive
P.O. Box 10501
Stamford, Connecticut 08904-2501, USA
Tél.: +1 (203) 973 7935
Fax: +1 (203) 973 7981 ou +1 (203) 973 7982

Mitsubishi Electric Corp.
Corporate Licensing Department
1-2-3 Marunouchi, Chiyoda-ku
Tokyo 100, Japon
Tél.: +81 (3) 3218 3465
Fax: +81 (3) 3218 2474

Lucent Technologies,
Senior Manager
Intellectual Property Business
101 Crawfords Corner Road
Holmdel, NJ 07733-3030, USA
Tél.: +1 (732) 949 8662
Fax: +1 (732) 949 4729

Senior General Manager
Corporate Intellectual Property and Legal Headquarters
Canon Inc.
30-2 Shimomaruko 3-chome
Ohta-ku Tokyo 146, Japon
Tél.: +81 (3) 3758 2111
Fax: +81 (3) 3756 0947

Chief Executive Officer
Electronic Imagery, Inc.
1100 Park Central Boulevard South
Suite 3400
Pompano Beach, FL 33064, USA
Tél.: +1 (305) 968 7100
Fax: +1 (305) 968 7319

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet et réseaux de nouvelle génération
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication